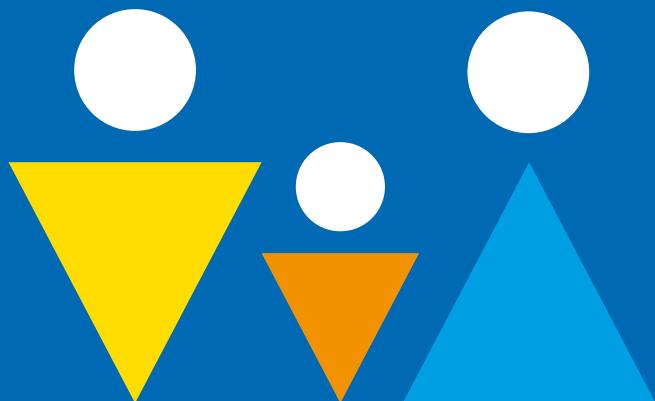


Protection de l'Enfance et de la Famille en Gironde



gironde.fr/protection-enfance

 **Gironde**
LE DÉPARTEMENT

Le Département, chef de file de la Protection de l'Enfance et de la Famille

Dans les années 80, la Protection de l'enfance et de la Famille (également appelée Aide sociale à l'enfance ou ASE) devient une compétence obligatoire des Départements qui en assurent le Chef de Filât. À ce titre, le Département doit coordonner les actions de l'ensemble des partenaires agissant dans l'intérêt de l'enfant placé par les lois sociales de 2002, 2007 et 2016 au centre des dispositifs. Les dispositions législatives insistent sur la prévention, l'adoption et la traçabilité du parcours de l'enfant.

Les missions de la Protection de l'Enfance et de la Famille comprennent :

- ▶ L'évaluation des **situations de danger ou de risque de danger** pour l'enfant ;
- ▶ des **actions de prévention** et d'aide à domicile en direction des enfants et des familles en difficultés psycho-sociales et/ou éducatives;
- ▶ des **actions d'accueil et d'accompagnement** d'enfants qui ne peuvent demeurer dans leur famille.

Tout enfant en danger doit être accueilli. C'est un droit garanti par la Convention Internationale des droits de l'Enfant.

Le Département met en œuvre toutes les mesures utiles au maintien au domicile de leurs parents des enfants accompagnés. Lorsque ce soutien à la parentalité nécessite un accueil, le Département assure le placement des enfants avec l'accord des parents ou sur décision judiciaire. Les décisions et mesures s'adaptent aux besoins des familles : aides à domicile, placement à domicile ou séquentiel, accompagnement éducatif spécifique, action éducative en milieu ouvert ...

Le rythme de l'accroissement démographique en Gironde est deux fois plus rapide que la moyenne de la France métropolitaine.

La croissance soutenue de la population s'explique en grande partie par la forte attractivité de ce territoire. Cette dynamique a des effets sur l'évolution du nombre d'enfants accompagnés ou protégés par le dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance. ▶



3500
informations préoccupantes recueillies et 1200 signalements traités et transmis au Parquet en 2020.

15 240
enfants bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance selon un principe de graduation dont : 9 996 mesures d'aide à domicile, 5 244 mesures de placement en cours.

Plus de **270** millions d'euros sont consacrés à la Protection de l'Enfance et de la Famille par le Département.

1500 majeurs continuent ainsi à être accompagnés. L'aide sociale à l'enfance s'occupe d'enfants de 0 à 21 ans.

Actions de la Protection de l'Enfance et de la Famille

En terme d'offre d'accueil, le Département a diversifié les modes d'accueil et les structures de placement pour les adapter aux besoins du public accueilli :

1

Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), centré sur une mission d'accueil d'urgence et d'évaluation,

52

Maisons d'enfants à caractère social (MECS), structures d'accueil collectif offrant des services de taille et de spécificité variables,

12

Lieux de Vie, petites unités d'accueil réparties sur le territoire et aux projets diversifiés,

730

familles d'accueil, permettant une prise en charge dans un cadre familial,

4

centres parentaux pour les mères ou pères avec leurs enfants de moins de trois ans.

Environ

400

placements à domicile

Par ailleurs, le Département assure l'accueil, la mise à l'abri et l'évaluation de minorité des personnes se présentant en qualité de Mineur Non Accompagné (MNA).

Dès lors que la minorité est établie, l'enfant ou le jeune intègre les dispositifs de Protection de l'Enfance et de la Famille, au même titre que les autres bénéficiaires.

En matière d'adoption, le Département agrée des parents adoptants et étudie les situations des enfants délaissés.



Organisation de la Protection de l'Enfance et de la Famille

Les missions de la Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille s'articulent autour de différentes entités :

- Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF)
- La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)
- Les Bureaux Enfance
- Le Bureau Mineurs Non Accompagnés (MNA)
- Le Bureau Adoption et Recherche des Origines, (BARO)
- Le Bureau du Développement et de l'Accompagnement de l'Accueil Familial (BDAAF)
- Le Bureau des Accompagnements Spécifiques (BAS)
- Un Service de la Coordination Administrative et Budgétaire (SCAB) qui assure le suivi financier et la mise en œuvre de la politique Enfance Famille

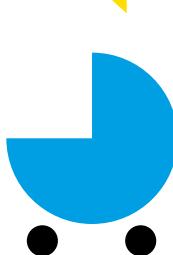


« Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ».

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT, ARTICLE 3 § 1^{ER}

La Protection de l'Enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation.

ARTICLE 375 DU CODE CIVIL



Innovation : Participation des familles, implication des enfants

L'un des enjeux de la Protection de l'Enfance et de la Famille est l'implication des enfants et leurs parents dans leur projet de vie.

Quelques exemples :

- ▶ La Gironde valorise par des conférences familiales la participation des usagers, le développement de leur pouvoir d'agir.
- ▶ De même, le conseil des jeunes de la Protection de l'Enfance permet d'associer les usagers de ce service aux projets portés par le Département.
- ▶ Le Département s'organise pour accueillir des fratries en villages d'enfants.
- ▶ Le Bureau de l'Accueil Spécifique (BAS) porte une attention particulière aux enfants présentant de graves troubles psychiques.

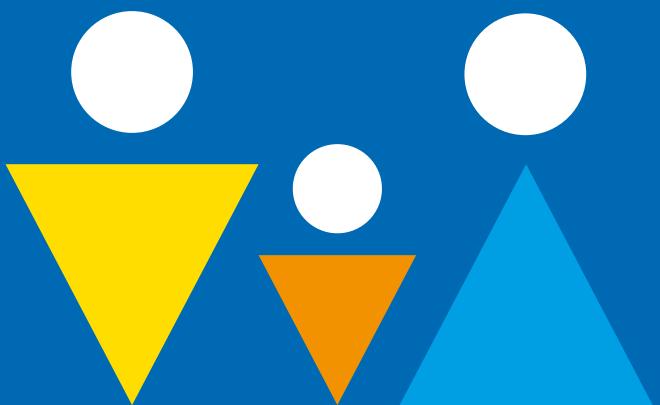
36 Maisons du Département des Solidarités

En matière de prévention, le Département met en œuvre, avec l'adhésion des familles, des mesures d'aide à domicile : évaluation sociale, aide éducative à la gestion du quotidien, à la fonction parentale (Technicien d'intervention sociale et familiale TISF, des observations éducatives à domicile OED, des aides éducatives à domicile AED), à la tenue du budget (AESF). Les équipes sociales et de PMI des Maisons du Département des Solidarités participent également aux évaluations des situations d'enfants en danger. La référence éducative des enfants placés en famille d'accueil est assurée par les travailleurs sociaux du territoire (ETAF).

Les 9 principes de la Politique publique de Protection de l'Enfance en Gironde

1. Incarner le Chef de Filât : s'associer aux autres institutions pour être plus efficient, lutter contre les sorties sèches de l'ASE, donner accès aux soins
2. Piloter le dispositif de Protection de l'Enfance : Diversifier, adapter, développer, contrôler l'offre d'accueil
3. Donner la parole aux enfants
4. Donner le pouvoir d'agir aux enfants et aux familles
5. Réunir les fratries
6. Réformer l'adoption
7. Soutenir l'accueil familial
8. Accueillir les MNA comme des adolescents à protéger
9. Donner le temps de grandir aux jeunes au sein de l'Aide sociale à l'enfance





gironde.fr/protection-enfance

 **Gironde**
LE DÉPARTEMENT